# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2022

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Madame Sophie VOEGTLIN-LAMBERT, Monsieur Patrick THOMET, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Bruno SERENA, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Philippe TOURNIER, Monsieur Daniel PASQUIER, Monsieur Romuald BASKA,

#### Excusés:

Madame Christiane FERRÉ procuration à Madame Angélique CHOUFFE Madame Gaëlle SIMON procuration à Monsieur Régis ROBBE Madame Marie-Hélène TRIMAILLE procuration à Monsieur Daniel PASQUIER

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE,

# Demande de modification de l'ordre du jour :

- Marché Public Aménagement de la rue du Fuverat
- Réfection de la grande rue : Entreprise Saulnier
- Vente des tables de ping-pong
- Cartes jeunes 2022 2023
- 1°) Approbation et signature compte-rendu.

Le CR de la séance du 05 avril 2022

Résultat du vote : 1 « abstention » et 14 « pour »

#### 2°) - Budgets cimetière :

### Compte de Gestion 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2021 du budget cimetière établi par Madame la Trésorière. Le Compte de Gestion est conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, approuve le Compte de Gestion Cimetière 2021 Résultat du vote

#### Compte administratif 2021

Le Compte Administratif du budget cimetière 2021 est présenté à l'assemblée délibérante par Madame Angélique CHOUFFE, Première Adjointe et désignée en qualité de Présidente de séance. Il est en concordance avec le Compte de Gestion 2021 établi par Madame la Trésorière de la Commune.

Le conseil, après en avoir débattu, approuve le Compte Administratif Cimetière 2021 :

Résultat du vote

ADOPTÉ : à l'unanimité

ADOPTÉ : à l'unanimité

#### Affectation de résultats 2021.

M Daniel PASQUIER précise au Conseil, qu'à sa connaissance, il resterait 2 caveaux à vendre sur ce budget.

Des précisions seront apportées lors d'une prochaine séance.

#### Décisions modificatives :

### Budget communal.

Le compte 775 n'existe plus en M57. Il est donc nécessaire de basculer les écritures aux comptes correspondant à la norme M57. Soit la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses c/0.23 : - 75 000 € Recettes c/775 : - 75 000 €

Investissement

Recettes c/0.21 1 - 75 000 € Recettes c/0.24 1 + 75 000 €

Résultat du vote ADOPTÉ : à l'unanimité

Budget Bois.

Le Taxe Foncière a fait l'objet d'un dégrevement. Il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 77. Soit la décision modificative suivante :

Fonctionnement

c/7022:-1000€ c/773:+1000€

Résultat du vote ADOPTÉ : à l'unanimité

# 3°) – Aménagement de la rue du Fuverat :

Les travaux de l « Aménagement de la rue du Fuverat : ont été estimés à 629 273.37 € HT.

- Réseau AEP : Travaux : 217 502.50 € HT - Maitrise d'œuvre : 9 660 € HT soit 227 162.50 € HT

- Voirie : Travaux : 382 470.87 € HT – Maitrise d'œuvre : 19 640 € HT, dont 385 170 € subventionnable.

Pour mémoire le montant de l'estimation 2018 était de 300 000 € HT.

Les travaux d'eau ne sont pas subventionnés. Il est en effet nécessaire de disposer d'un schéma directeur d'eau potable. Celui-ci est en cours d'ébauche avec la CCLMHD.

Une nouvelle demande de subvention DETR est en cours pour la partie « voirie » .

Le plan de financement se décompose de la façon suivante :

- Subvention DETR estimée 115 000.00 €

- Fonds libres : Emprunt : 287 000.00 €

Autofinancement : 110.87 €

Le Conseil Minicipal, adopte l'opération « Amenagement de la rue du Fuverat - voirie» pour un montant total de 402 110.87 € HT, sollicite le concours financier de l'Etat (DETR), valide le plan de financement, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

Résultat du vote

ADOPTÉ : à l'unanimité

Le DCE a été publié avec Ouverture des plis prévue le 16 mai 2022. Rapport d'analyse des offres prévu le 20 mai 2022. Négociation entre le 20 et le 30 mai 2022.

Compte tenu de ces délais, une séance de conseil municipal extraordinaire est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2022 à 19 h 30 pour valider l'entreprise retenue.

# 4°) – Demandes de dérogations scolaires :

Une famille résidant à Labergement Ste Marie, souhaite scolariser leur fils, pour sa premiere rentrée scolaire à l'école de Rochejean. L'assistante maternelle réside à Rochejean.

Résultat du vote : 3 « contre » 6 « abstention » et 6 « pour »

Une famille résidant à Labergement Ste Marie, souhaite scolariser leur fille, agée de 6 ans, à l'école de Oye et Pallet. L'assistante maternelle réside à Malpas.

Résultat du vote : 3 « contre » 6 « abstention » et 6 « pour »

Une famille résidant à Malbuisson sollicite une dérogation pour la poursuite de la scolarité de leur fille, âgée de 3 ans, à l'école des 2 lacs alors que celle-ci dépend de l'école de Malbuisson Montperreux. L'assistante maternelle reside à Labergement Ste Marie.

Résultat du vote : 3 « abstention » et 12 « pour »

#### 5°) – Financement des investissements communaux 2022.

Afin de financer les investissements communaux et en prévision des éventuels transferts de compétences à la CCLMHD, le conseil autorise M le Maire à consulter les organismes bancaires pour un emprunt de la totalité des investissements soit 900 000 € sur une durée de 25 à 30 ans, même si tous ne se réalisent pas cette année, ceci afin d'obtenir un meilleur taux.

Résultat du vote : 2 « abstention » et 13 « pour »

Parrallèlement, une demande pour l'installation d'un distributeur automatique de billets sur le village, aux organismes bancaires sera faite.

### 6°) - Acquisition de terrain

Pour rappel : Le terrain de Mme Girardet, propriétaire de la parcelle AD 30 est occupé par une partie de la voirie de la rue du Fuverat et une autre engazonnée, pour une superficie de 41 m².

Afin de régulariser la situation, le Conseil Municipal s'était prononcé 17/02/2022 pour une acquisition en terrain d'aisance au tarif de 40€/m².

Mme Girardet a donné son accord pour cette vente. Le Conseil Municipal valide cette acquisition pour un montant total de 1 640 € TTC. Frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la commune.

Résultat du vote : ADOPTÉ : à l'unanimité

# 7°) – Prise en charge des frais de scolarité des élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Lors de la séance de conseil municipal du 22 février 2022, la question de la prise en charge des frais de scolarité des élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire avait été abordée.

Les coûts pour l'école publique ont été calculés, ils s'élèvent à 278.12 €/ élève, pour l'année 2021 (104 élèves pour un total de coût de fonctionnement de 28 924.10 €)

43 élèves de Labergement Sainte Marie sont scolarisés en 2021 à l'école Ste Jeanne Antide (effectif validé de novembre 2021). Le montant total à verser à l'école Ste Jeanne Antide sera de 11 959 € pour l'année 2021, versé en 2022.

Résultat du vote :

2 « contre » et 13 « pour »

### 8°) – Feux d'artifices 2022.

Comme à l'acoutumée la commune prendra en charge une partie de la fourniture des feux d'artifice, à hauteur de 7 500 €.

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité

### 9°) – Jumelage : Accueil des jumelés.

Cette année la commune accueille les jumelés de Longueville du 26 au 29 mai 2022, aux Vallières.

La commune prendra en charge le coût de l'apèritif dinatoire pour environ 50 personnes.

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité

### 10°) - Réfection de la voirie grande rue

Il est nécessaire de reprendre les regards AEP : Travaux réalisés en régie communale.

Les tampons d'assainissement seront repris par la CCLMHD.

M le Maire informe l'assemblée qu'un devis de l'entreprise SN Saulnier pour la réfection des fissures de la grande rue (depuis le tabac jusqu'au chemin de la croix) est parvenu en mairie, d'un montant de 16 100 € HT soit 19 320 € TTC. Michaël MARGUIER précise que de nouvelles techniques de réfection existent. Le Conseil Municipal décide de prendre des renseignements auprès des communes de la CCLMHD ayant utilisé ces nouveaux procédés, notamment la commune de Sarrageois.

# 11°) Vente des tables de ping-pong.

La commune avait acquis 3 tables de ping-pong au moment de la création du club de ping-pong. Une proposition d'achat a été adressée en mairie.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de les proposer aux écoles du village.

# 12°)- Cartes jeune 2022 – 2023

En 2021, 88 cartes ont été commandées. 4 familles ne sont pas venues les retirer.

Le Conseil Municipal décide de reconduire cette opération pour 2022.2023 ,pour les Abergeurs agés de 8 à 20 ans.

Résultat du vote :

ADOPTÉ : à l'unanimité

# 13°) – Questions et informations diverses.

# - Transformation des chablis :

30 M3 environ de chablis scolytés issus de notre forêt communale, prélevé dans les parcelles n° 5 et N°8 seront transformés, fin juin, en planches, poutres et lambourdes par Aurélien MAGNIN-FEYSOT par le biais de sa scie mobile. Ces éléments seront utilisés notamment pour la rénovation du bardage de la

Boissaude...

# - Rénovation de la Citerne de la Boissaude :

La citerne présente une fuite qui se déclenche dès que le niveau atteint une hauteur de 1,5 m. Des devis ont été demandés. Patrick THOMET précise qu'il serait judicieux de prendre le temps de la réflexion. En effet, cette citerne réceptionne le trop plein de l'autre citerne et ne fait pas l'objet d'un usage permanent.

- -Un mail de remerciement pour la signalétique « mal voyant » réalisée sur les marches de la mairie a été adressé en mairie.
- -14 juillet 2022 : Recherche de bénévoles pour le 14 juillet 2022.
- Jardin partagé : Un règlement sera élaboré et une réunion d'inscription sur place est prévue le lundi 16 mai 2022 à 18 h.
- Bulletin d'été : Clôture des textes à paraître dans le bulletin estival 2022 est fixée au 10 juin 2022.

# - Courrier de M Serge VIENNET

Le Maire donne lecture du courrier de M Serge VIENNET.

### - Point Eglise:

Un avant-projet a été demandé à M ZIOUA, architecte spécialiste des églises, pour les travaux d'urgence et le beffroi en accord avec Mme POINSOT.

Fin de la séance : 21 h 15

La secrétaire de séance

Angélique CHOUFFE

Le Maire

Ludovic MIROUDOT